

## Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 14 Mai

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

**Etaient présents (23)**: Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON (← 19 :45), Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN/VERCOTRIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Jean BARDAIL (← 19 :51), Madame Liliane DOCAN (← 19 :42), Monsieur Sylvain FLEREAU (← 19 :42), Monsieur Léonard JERUL (← 19 :48).

**Etaient absents (08)**: Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE.

**Etaient représentés (02)**: Monsieur Philipson FRANCFORT (par Monsieur Jean-Claude LOMBION), Madame Maud URSULE (par Madame Laure PHAETON).

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

### **Délibération n° 02-06-2013**

#### **Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Comité des Œuvres Sociales de la Commune de Morne-à-L'Eau**

Monsieur le Maire propose de désigner un élu au sein du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales de la Commune de Morne-à-L'Eau.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'arrêté de création et les statuts du Comité des Œuvres Sociales de la Commune de Morne-à-L'Eau ;*

*Considérant la nécessité pour le Conseil Municipal de la Commune de Morne-à-L'Eau de désigner parmi ses élus un représentant appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration dudit Comité des Œuvres Sociales ;*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré*

### DECIDE :

**ARTICLE 1 :** *De désigner Madame Victoire JASMIN, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, aux fins de siéger au sein du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales de la Commune de Morne-à-L'Eau.*

**ARTICLE 2 :** *Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

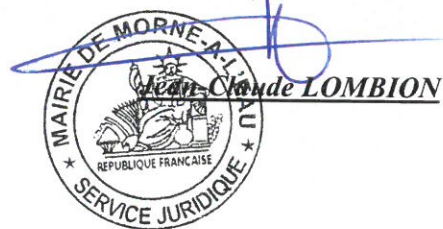
*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.*



*Pour expédition certifiée conforme*

*Fait à Morne-à-L'Eau, le 14 Mai 2013*

*Le Maire,*



*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité*  
*Le .....*

*Formalités de publicité*  
*effectuées le .....*

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.***